



MEMORANDUM DE POLITIQUES ECONOMIQUES ET FINANCIERES (1ère revue)

INTRODUCTION

1. Le Sénégal s'est engagé à réaliser les objectifs de lutte contre la pauvreté et cela apparaît nettement dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), élaboré avec la participation de tous les acteurs au développement, et approuvé par la communauté des bailleurs de fonds lors de la réunion du groupe consultatif tenue à Paris les 12 et 13 juin 2003, après son adoption en décembre 2002 par les Conseils d'administration du FMI et de la Banque mondiale.

2. Le programme économique et financier sur la période 2003-05, conçu par le Gouvernement et essentiellement basé sur le DSRP, a été approuvé par le FMI le 28 avril 2003. Sa mise en œuvre consolidera le cadre macroéconomique et les acquis en matière de finances publiques. Afin de bénéficier d'un allègement conséquent de sa dette extérieure dans le cadre de l'initiative PPTE, le Gouvernement entend remplir d'ici fin mars 2004 les conditions d'atteinte du point d'achèvement.

3. Pour les besoins de la mise en œuvre de la Stratégie de réduction de la pauvreté, un cadre national de suivi-évaluation des actions à entreprendre est déjà fonctionnel. Le Gouvernement du Sénégal entend élaborer, avant fin janvier 2004, un rapport sur la première année de mise en œuvre du DSRP et poursuivra sa collaboration avec les bailleurs de fonds qui se sont engagés à offrir une assistance technique et financière.

Le présent mémorandum passe en revue les performances et la mise en œuvre des réformes structurelles et des politiques financières durant les six à neuf premiers mois de l'année 2003 et établit les perspectives pour la fin de l'année 2003. Il précise également le calendrier arrêté pour certaines réformes dans le secteur public, notamment sur la fiscalité, la politique de recrutement ainsi que l'agenda pour définir une stratégie à moyen terme de rémunération dans la fonction publique. Le mémorandum met à jour les perspectives macroéconomiques pour 2004 et décrit la trajectoire des finances publiques.

I. Performance relative au programme

A. Les objectifs et politiques financières arrêtés pour 2003 dans le programme FRPC

1. Le programme économique et financier pour 2003 s'appuie sur un taux de croissance du PIB de 6,6 pour cent, traduisant le retour partiel de la production agricole à son niveau tendanciel menant à un taux de croissance réel du secteur primaire de 10,8 pour cent, et une croissance de l'économie non agricole de 5,7 pour cent, à la faveur notamment des investissements importants dans l'extension de la capacité de production chimique et électrique des dernières années et un niveau soutenu du secteur de la construction (11,9 pour cent) en liaison avec les programmes d'investissements publics. L'inflation devait rester modérée, avec un déflateur du PIB qui ne croîtrait que de l'ordre de 2,5 pour cent.

2. Le déficit budgétaire global (dons inclus) se situerait à 1,3 pour cent du PIB et celui du compte courant (dons inclus) de la balance des paiements à 5,6 pour cent du PIB. S'agissant de la situation monétaire, il était prévu le maintien d'une politique prudente avec une évolution de la masse monétaire de 8,8 pour cent en phase avec celle du PIB nominal.

3. Durant la première année du programme, le Gouvernement devait se concentrer sur l'accélération de son programme de renforcement de la gestion des dépenses publiques et sur la mise en œuvre des réformes institutionnelles dans les secteurs qui ont fait peser, par le passé, des risques particuliers sur son aptitude à atteindre ses objectifs de finances publiques, en particulier les secteurs de l'électricité, de l'arachide et de la

poste. Les réformes fiscales de l'administration publique devant être introduites à compter de 2004 seraient étudiées en 2003. Le gouvernement s'était aussi engagé à formuler dans le courant 2003 une nouvelle politique de recrutement pour le moyen terme et les éléments d'une stratégie de rémunération dans la fonction publique.

B. Evolution économique et financière dans la première moitié de 2003, et perspectives pour l'année entière

4. Les développements économiques pendant la première moitié de 2003 ont été moins favorables que prévu en raison de l'effet cumulé de plusieurs facteurs exogènes. Tout d'abord, les dernières informations sur le niveau des récoltes en 2002, disponibles au début de 2003, ont révélé que l'incidence de la mauvaise pluviométrie avait été plus forte que prévue.

La baisse de la production agricole en 2002 est maintenant évaluée à environ 30 pour cent, contre une estimation initiale de 21 pour cent. Elle a induit, en début 2003, une baisse du revenu disponible des ménages ruraux et des risques localisés de déficit alimentaire et a suscité des craintes d'une insuffisance de semences pour la campagne 2003, notamment dans le sous-secteur de l'arachide, facteurs qui ont amené les autorités à engager un programme d'urgence en appui au secteur rural dont les dépenses ont été inscrites dans une Loi de Finance Rectificative (LFR) adoptée en août 2003 (voir section III.A ci-dessous).

5. Parallèlement, une mauvaise tendance des cours mondiaux de certains produits à l'exportation, dont les phosphates, combinée à l'appréciation de l'euro par rapport au dollar des Etats-Unis, a provoqué un ralentissement de l'activité industrielle dans ces secteurs, tandis que la baisse des revenus des ménages ruraux ainsi qu'un rythme d'exécution des dépenses publiques plus faible que programmé ont également pesé négativement sur la demande intérieure.

Les conditions moins favorables pour le secteur privé ont ainsi conduit à un recours plus important que prévu au crédit bancaire et une baisse de l'épargne financière privée intérieure, qui s'est traduite par une baisse de la masse monétaire à fin juin 2003 de 1,3 pour cent par rapport à fin décembre 2002. Enfin, la faiblesse de la demande intérieure et la baisse des prix des produits à l'importation ont entraîné une légère baisse des prix à la consommation à fin juin 2003, d'environ 0,3 pour cent par rapport à la même période en 2002.

6. La politique des finances publiques a été prudente. Les performances en matière de recettes fiscales ont été inférieures aux objectifs semestriels, accusant une moins-value d'environ 10 milliards de FCFA (environ 3 pour cent de l'objectif) au 30 juin 2003, reflétant principalement l'évolution moins favorable que prévue de l'assiette.

Ce manque à gagner a cependant été plus que compensé par une faible exécution des dépenses en capital sur ressources intérieures, et par l'accumulation dans les comptes des correspondants des ressources transférées par le budget de l'Etat, l'exécution des dépenses courantes ayant respecté strictement les enveloppes budgétaires semestrielles. Au total, le surplus du solde budgétaire de base à fin juin 2003 a atteint près de 85 milliards de FCFA, soit environ 1 pour cent du PIB au-delà de l'objectif.

7. Les indications préliminaires pour la deuxième moitié de 2003 suggèrent que les tendances économiques devraient en partie s'inverser par rapport au premier semestre, induits par un niveau de dépenses publiques plus élevé, incluant un programme de dépenses PPTTE plus ambitieux introduit dans le cadre de la LFR de Août 2003, et une amélioration des conditions pour certains secteurs productifs.

En particulier, on attend un retour de la production agricole à des niveaux proches de son niveau tendanciel, quoique inférieur encore, (résultant en un taux de croissance de près de 36 pour cent par rapport à 2002) et une croissance de la production du secteur secondaire, dont le taux de croissance annuelle devrait atteindre environ 4,4 pour cent, en deçà du taux programmé de près de 8 pour cent. Au total, la croissance réelle du PIB (respectivement du PIB non agricole) devrait atteindre 6,3 pour cent (respectivement 4,2), comparé à 6,6 pour cent dans le programme (respectivement 5,7). Le taux d'inflation mesuré par l'indice des prix à la consommation devrait être proche de 0 pour cent en moyenne annuelle.

8. La progression de la masse monétaire devrait s'établir à 6,7 pour cent. Les crédits à l'économie évolueraient de 8,8 pour cent, en ligne avec les objectifs du programme, dans un contexte d'assouplissement des conditions monétaires. En effet, la BCEAO a baissé ses taux directeurs (escompte et pension) de 100 points et 50 points de base respectivement, les 7 juillet et 20 octobre 2003, les portant à cette date respectivement à 5,0 pour cent (escompte) et 4,5 pour cent (pension).

Le solde courant de la balance des paiements (dons officiels courants inclus) devrait accuser un déficit de l'ordre de 6,6 pour cent du PIB, par rapport à un objectif du programme de 5,6 pour cent, en raison principalement de la faiblesse de certains secteurs à l'exportation. Les niveaux totaux des exportations et importations en valeur devraient cependant être soutenus par un niveau accru de transactions de réexportation de nature temporaire.

C. Performances relatives aux critères et indicateurs quantitatifs

9. Les critères quantitatifs à fin juin 2003 ont tous été respectés. En particulier, le solde budgétaire de base se situe à 83,5 milliards de FCFA et la réduction de la Position Nette du Gouvernement est estimée à 74,2 milliards de FCFA, soit à des niveaux meilleurs que prévus, tandis que la SENELEC a apuré l'encours total de ses arriérés sur la période.

10. Cependant, le critère relatif à l'emprunt extérieur public non concessionnel, suivi de manière continue, n'a pas été respecté à fin juillet 2003, la SENELEC ayant procédé à un emprunt extérieur non concessionnel auprès de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) pour financer des investissements d'urgence. Bien que le gouvernement estime que cet emprunt particulier soit justifié, il illustre la nécessité de renforcer le dispositif institutionnel de suivi de la dette publique extérieure.

11. En ce qui concerne les indicateurs quantitatifs à fin juin, ceux relatifs aux recettes fiscales, au solde des correspondants du Trésor, aux dépôts de garantie et au solde courant de la SENELEC n'ont pas été conformes aux objectifs du programme. Les recettes fiscales n'ont pas atteint le niveau prévu, reflétant l'évolution défavorable de l'assiette en début d'année comme indiqué ci-dessus.

S'agissant des correspondants du Trésor, l'accumulation dans les comptes de dépôts a dépassé l'objectif du programme, bien que la tendance affichée depuis juin 2003 indique que la situation à fin décembre 2003 devrait enregistrer une nette amélioration dans ce domaine.

L'encours des dépôts de garantie a dépassé le plafond programmé à fin juin, en raison notamment des difficultés rencontrées par la SENELEC pour refinancer le crédit garanti par l'Etat; cette opération de refinancement devrait néanmoins se dénouer avant fin décembre 2003. Enfin, le solde des opérations courantes de la SENELEC, bien qu'excédentaire, n'a pas atteint le niveau programmé à cause d'un niveau plus faible que prévu du recouvrement de ses créances.

D. Performances relatives aux critères et repères structurels

12. En ce qui concerne les critères structurels, le critère relatif à la production de balances des comptes du Trésor de mars à juillet 2003, sur la base du nouveau plan comptable de l'Etat de l'UEMOA, a été respecté.

13. Le critère relatif à l'appel d'offres pour une concession de type Producteur Indépendant d'Energie (IPP) n'a pas été respecté à fin juin 2003, en raison de délais plus longs que prévu dans la préparation technique des dossiers. Le processus de sélection d'un concessionnaire a été lancé dès le mois de Mai 2003, avec un appel à manifestation d'intérêt suivi d'une procédure de préqualification des concessionnaires potentiels. Les dossiers de spécifications techniques ont ensuite été communiqués aux concessionnaires préqualifiés à fin juin 2003.

Cependant, des discussions techniques avec les partenaires du gouvernement, notamment la Banque mondiale, sur le montage financier de l'opération se sont avérées nécessaires pour assurer que le dossier d'appel d'offres et le projet de contrat d'achat d'énergie soient conformes aux meilleures pratiques

internationales. Le dossier d'appel d'offres a finalement été soumis aux concessionnaires potentiels le 5 novembre 2003, et l'adjudication provisoire devrait intervenir avant fin janvier 2004, et l'adjudication définitive avant fin mars 2004.

14. En ce qui concerne la privatisation de la SONACOS, un appel à manifestation d'intérêt a été lancé le 31 juillet 2003, mais le critère, qui prévoyait le lancement de l'appel d'offres à cette date, n'a pas été respecté. La préqualification des investisseurs potentiels a été achevée le 10 décembre 2003. La soumission aux investisseurs préqualifiés du dossier d'appel d'offres complet est intervenue le 13 janvier 2004.

Pour les repères structurels, les comptes nationaux provisoires révisés sur la base du SCN93 ont été publiés en avril 2003. En revanche, les comptes de gestion du Trésor pour 2000 à 2001 n'ont pas été soumis à la Cour des Comptes avant fin Août 2003, en raison d'un désaccord sur les conditions de mise en état d'examen des comptes, et de retard dans l'arrêt des comptes de l'année 1997.

Enfin, la publication de l'audit des comptes de la SENELEC à fin juin 2003, initialement prévue pour fin septembre 2003, n'a eu lieu que le 8 janvier 2004, en raison du léger retard accusé dans l'adoption par les instances dirigeantes de la société des comptes audités de 2002 qui déterminent la balance d'ouverture des comptes de 2003.

Mesures de politiques économiques et financières pour atteindre les objectifs de 2003

A. Politique budgétaire

1. Pour la fin de l'année 2003, la politique des finances publiques restera est restée prudente, le solde budgétaire de base (incluant les dépenses au titre de l'initiative PPTTE et pour le coût des réformes structurelles) devant ressortir à 0,1zéro pour cent du PIB, contre un objectif de 0,3 pour cent dans le programme.

Les recettes sont projetées à 721,3 milliards de FCFA, dont 688,5 au titre des recettes fiscales, reflétant un effort accru des administrations fiscales compensant en partie la croissance moins favorable de l'assiette. Le manque à gagner par rapport à l'objectif nominal du programme devrait être limité à environ 1 pour cent, mais se traduire en un niveau de pression fiscale relative au PIB de 18,3 pour cent, par rapport à un objectif programmé de 18,0 pour cent, contre 17,9 pour cent en 2002.

2. Les décaissements de dons budgétaires, principalement de l'Union Européenne, ne devraient atteindre qu'environ 20 milliards à fin 2003 puisqu'une partie de l'appui sera déferée différée en 2004. Le programme prévoyait un montant de dons budgétaires de l'Union Européenne d'environ 30 milliards de FCFA, y compris un montant de 10 milliards correspondant à des décaissements antérieurs à 2003, et logés sur un compte à la BCEAO., ressources qui seront effectivement disponibles avant fin 2003.

3. Les dépenses totales devraient atteindre 8873,46 milliards de FCFA soit 23,65 pour cent du PIB. Ce montant comprend les dépenses autorisées par la Loi de Finance Rectificative 2003 (LFR 2003) approuvée le 8 août 2003, permettant au Gouvernement de mettre en place un programme d'urgence d'appui au monde rural face à la situation de détresse induite par la mauvaise campagne agricole de l'année 2002, et d'autoriser un volume plus important que prévu de dépenses des ressources au titre de l'Initiative PPTTE.

Le montant retenu pour les dépenses de la LFR 2003 s'élève à 60,2 milliards dont 44,23 milliards au titre des dépenses PPTTE (dont environ 75 pour cent devraient être exécutés avant la fin de l'année 2003), et environ 15 milliards pour l'appui d'urgence au monde rural sous forme d'aide alimentaire, d'appui en alimentation de bétail et de subvention à l'achat de semences d'arachides.

Au vu du ralentissement attendu de la croissance dans différents secteurs et de leur impact sur la pauvreté, le Gouvernement a également estimé que ces dépenses additionnelles ne devraient pas être compensées par des réductions de dépenses dans les secteurs non prioritaires, et que l'impact budgétaire modéré

qu'elles impliquent était cohérent avec les objectifs du programme. En outre, les dépenses envisagées au titre du financement des coûts temporaires des réformes structurelles ont été reportées au début 2004.

4. Les financements extérieurs atteignant 71, 1,4 milliards de FCFA devraient être du même ordre de grandeur que les projections du programme, mais avec une ventilation quelque peu différente.

Le report au début 2004 des décaissements des appuis budgétaires de la Banque mondiale et de la Banque Africaine de Développement devrait en effet être compensé par des allègements du service de la dette extérieure au titre de l'assistance intérimaire dans le cadre de l'initiative PPTTE plus élevés que prévu initialement (environ 44 milliards, contre une projection de 24,7 milliards) et les ressources obtenues par l'émission à vente de bons du Trésor dans les autres pays de la zone monétaire UEMOA (8 milliards).

Compte tenu de l'anticipation d'un déficit global des finances publiques légèrement plus élevé que prévu (67,471, 2 milliards contre 51 milliards programmés), la réduction de l'endettement intérieur de l'Etat sera moins élevée que prévue, et la Position Nette du Gouvernement vis-à-vis du système bancaire devrait enregistrer une hausse de près de 72,8 milliards, contre une petite réduction programmée de même montant.

5. Des progrès dans le renforcement de la gestion des dépenses publiques ont été réalisés. En effet, les trois directives de l'UEMOA relatives aux finances publiques ont été adoptées comme prévu en mars 2003. Des plans d'actions (CFAA) destinés au renforcement de la gestion des procédures budgétaires (CFAA), validé par un Conseil interministériel, et des procédures de passation des marchés (CPAR), ont été validés par un conseil interministériel et leur mise en œuvre a démarré mis en place depuis juillet 2003.

Des tests sur les opérations du mois de septembre 2003 pour l'intégration effective des opérations de règlement du Trésor à la chaîne de suivi informatique de la dépense ont eu lieu. Ils seront ont été finalisés à la fin de l'année 2003. Pour ce qui est de la diffusion de l'information financière et du contrôle budgétaire, le Gouvernement a rempli comme prévu le questionnaire relatif à une mission sur le module de finances publiques du Rapport sur l'Observation des Normes et Codes (RONC) du FMI, et a requis une mission pour le premier trimestre pour 2004.

6. Le Gouvernement entend poursuivre sa politique de contrôle systématique des comptes de gestion de l'Etat par la Cour des Comptes ainsi que l'examen par le Parlement des Lois de Règlement attestant de la bonne exécution budgétaire, dans les délais prévus par la Loi Organique, en accord avec ses engagements selon la directive UEMOA en la matière.

Cette directive prévoit notamment que la soumission au Parlement du Budget 2004 soit accompagnée d'une Loi de Règlement pour le Budget 2002. La Cour a examiné les comptes de gestion des années 1997 et 1998 et les lois de règlement seront envoyées à l'Assemblée Nationale dans les meilleurs délais. Les difficultés rencontrées en 2003 n'ont cependant pas permis de finaliser le contrôle des comptes de gestion de 1999 par la Cour des Comptes, et par conséquent l'examen des comptes de 2000 à 2002.

7. Ces difficultés ont révélé la nécessité de définir clairement les dispositions relatives à la mise en état d'examen des comptes de gestion transmis le besoin de clarifier les règles de soumission des comptes et de la documentation y afférente à la Cour des Comptes. De nouvelles dispositions, ce qui entreront en application à fin mars 2004.

8. Pour accélérer le traitement des Lois de Règlement des exercices 1999 à 2003, le Gouvernement et la Cour des Comptes ont sollicité un soutien technique et financier auprès de la Banque Mondiale et des autres partenaires bilatéraux et multilatéraux au développement en vue (i) d'aider le gouvernement à soumettre les comptes de gestion et les projets de lois de règlements pour les années concernées à la Cour des Comptes d'ici à la fin 2004 ; (ii) et d'aider la Cour des Comptes à exercer sa mission de contrôle externe de la gestion publique dans les délais prévus par la Loi Organique.

B. Réforme fiscale

9. Le Gouvernement a déposé à l'Assemblée nationale en janvier 2004, la réforme du Code général des impôts. La réforme fiscale envisagée vise la simplification et l'équité du système fiscal ; l'élargissement de l'assiette et la promotion du consentement volontaire à l'impôt ; la promotion de l'investissement et de la compétitivité et l'amélioration des garanties du contribuable et la lutte contre la fraude fiscale. Elle sera notamment marquée par :

- ❖ La baisse du taux de l'impôt sur les sociétés (IS) qui passe de 35 pour cent à 33 pour cent. Elle constitue l'application des conclusions de l'étude sur la baisse du taux marginal effectif d'imposition menée à partir des recommandations du rapport du service FIAS de la Banque mondiale. Cette baisse du taux de l'IS est articulée, d'une part, à la suppression de la réduction d'impôt pour investissement financé par les bénéficiaires mis en réserve et de celle des provisions spéciales pour renouvellement de matériel et, d'autre part, à l'extension du régime de l'amortissement accéléré, notamment au tourisme.
- ❖ L'institution d'un impôt synthétique dénommé Contribution Globale Unique (CGU) pour fiscaliser les petites entreprises suivant un mécanisme simple et représentatif de l'impôt sur le revenu, de la TVA, des contributions de patentes et licences et de la Contribution Forfaitaire à la Charge de l'Employeur (CFCE). La CGU qui va favoriser le consentement volontaire à l'impôt et l'élargissement de l'assiette fiscale se traduira par un gain additionnel de recettes par rapport à la situation actuelle concernant la population fiscale visée.

10. En parallèle, le Gouvernement élaborera et a soumis son projet de réforme du Code des Investissements et le soumettra à l'Assemblée Nationale en décembre janvier 2004 3. Les objectifs du nouveau Code des Investissements sont les suivants : l'impulsion de l'investissement dans les secteurs porteurs de croissance ou ceux pour lesquels le Sénégal possède des avantages comparatifs ; et la création d'emplois.

Le Gouvernement assurera la cohérence globale de la politique fiscale en mettant en adéquation les principes directeurs de la révision du Code des Investissements avec la réforme du Code général des impôts en veillant notamment à l'impact non significatif voire à la neutralité des mesures d'incitation sur les finances publiques.

11. La rénovation du dispositif des incitations à l'investissement tient compte de l'évolution de l'économie sénégalaise et de son environnement. Des aménagements sont apportés au statut de l'Entreprise Franche d'Exportation pour en élargir l'accès à l'industrie des téléservices. Le Nouveau Code des Investissements appelé à remplacer celui de 1987 élargit son champ à des secteurs où l'Etat poursuit des objectifs spécifiques et prioritaires. Dans ces secteurs, seront éligibles les investissements supérieurs à 1005 millions de FCFA.

Le Nouveau Code des Investissements vise à accorder quatre types d'avantages fiscaux à ces secteurs, au-delà du régime fiscal de droit commun. Il est retenu l'exonération des droits de douane des biens d'équipements éligibles et une suspension de la TVA pendant la période d'investissement. Le paiement de la TVA suspendue est reporté à la phase d'exploitation. Le nouveau Code prévoit également, en matière d'imposition des bénéficiaires, un crédit d'impôt pour investissements imputable pour une durée limitée. En outre, une exonération temporaire de CFCE, au titre des emplois créés, est accordée aux entreprises agréées.

C. La politique de recrutement et rémunération dans la fonction publique dans le moyen terme

12. La politique de recrutement à moyen terme a pour objectif d'accélérer la réalisation des objectifs fixés dans le DSRP, en matière de renforcement des capacités et de promotion des services sociaux de base concernant tant le capital humain que social, ainsi que la bonne gouvernance.

Le relèvement du plafond des effectifs est compatible avec le respect du critère de convergence UEMOA du ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales, et se justifie au regard des contraintes des secteurs

prioritaires, notamment des secteurs sociaux, des régies financières, de la justice et des services de sécurité, ainsi que des besoins pressants des ministères dont la faible dotation satisfaction a altéré la qualité du service public. En effet, et de façon générale, les indicateurs d'effectifs pour ces différents secteurs sont en deçà des standards généralement admis (voir tableau en annexe1).

13. Le Gouvernement a arrêté un objectif pluri-annuel de recrutement de 15 000 agents effectifs dans à la fonction publique pour la période 2003-2005, à raison de 5 000 par an. L'incidence sur la masse salariale de ce programme spécial de recrutement est de l'ordre de 37 milliards cumulativement sur les trois ans du programme, par rapport à 2002, avant tout ajustement des salaires moyens, ce qui est cohérent avec les objectifs financiers du programme en termes de masse salariale.

14. Parallèlement la stratégie de rémunération sera revue pour mieux l'adapter au contexte économique. Le Gouvernement a lancé une étude sur la politique de rémunération des agents de l'Etat. Celle-ci sera réalisée sous la supervision d'un comité de pilotage et les conclusions disponibles au courant du premier semestre de l'année 2004.

L'étude permettra de recenser tous les textes relatifs à la rémunération et aux régimes indemnitaires des agents de l'Etat. Sur cette base, le Gouvernement adoptera, au cours du 3e troisième trimestre 2004, un système de rémunération équitable, cohérent, et incitatif, tenant compte notamment des aspects de compétitivité vis-à-vis de l'emploi dans le secteur privé. La mise en œuvre de cette nouvelle politique de rémunération respectera la masse ne salariale programmée pour 2004-05.

D. Politiques du secteur financier

15. La situation du secteur financier demeure saine dans l'ensemble, et les autorités continuent de mettre en œuvre leur politique de développement de celui-ci. Le Gouvernement a convenu avec la commission bancaire en septembre 2003 qu'une banque qui présente une insuffisance de fonds propres sera restructurée au plus tard en mars 2004. Le Gouvernement et les actionnaires ont retenu les modalités de restructuration ci-après:

- ❖ Une subvention d'équilibre sous forme d'un apport en compte courant d'associés d'un montant de 2 millions de dollars US, à la charge de l'actionnaire extérieur de référence;
- ❖ L'octroi de lignes de crédit extérieur d'un montant global de 10 millions de dollars US par un autre actionnaire extérieur, destinée au financement d'opérations d'importation;
- ❖ La titrisation de créances gelées à hauteur de 1,5 milliards de FCFA à la charge de l'Etat du Sénégal, avec une durée d'amortissement des titres de sept ans et un taux d'intérêt de 2,5 pour cent.

Dans le secteur de la micro finance, un document est en cours d'élaboration et un programme d'assistance technique, déjà arrêté avec AFRITAC-OUEST, devrait être mis en œuvre à partir de l'année 2004.

La situation du secteur financier demeure saine dans l'ensemble, et les autorités continuent de mettre en œuvre leur politique de développement de celui-ci. Le Gouvernement a convenu avec la commission bancaire en septembre 2003 qu'une banque qui présente une insuffisance de fonds propres sera restructurée en [A COMPLETER] 2004. Le Gouvernement est en train de mettre au point le montage financier pour la recapitalisation de cette banque [A PRECISER].

Dans le secteur de la micro-finance, il est envisagé un renforcement du contrôle en collaboration avec la BCEAO et la Commission bancaire régionale, notamment sur les plus grandes structures de financements décentralisées. En outre, un document de politique du secteur de la micro-finance est en cours d'élaboration et un programme d'assistance technique, déjà arrêté avec AFRITAC-OUEST, devrait être mis en œuvre à partir de l'année 2004

16. En exécution du cadrage macroéconomique qui sous-tend le Programme Économique et Financier 2003, l'État a émis le 10 septembre 2003 des bons du Trésor pour un montant de FCFA 23 milliards (principal et intérêts) à un an d'échéance sur toute l'étendue de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine. Les taux d'intérêt obtenus sont les plus bas relevés lors des dernières émissions effectuées dans la sous région, confirmant ainsi la qualité de la signature du Trésor Public. Les résultats de l'opération ouvrent de bonnes perspectives pour des émissions plus régulières.

Il peut être envisagé dorénavant des émissions pour des montants plus élevés et avec des échéances plus longues. Le Gouvernement ambitionne de se positionner sur le marché à court terme et sur le marché obligataire pour le développement du marché financier dans la limite de ses besoins. Par conséquent, il envisage de doter le Trésor public d'un service spécialisé dans la collecte de l'épargne avec des capacités accrues.

17. En ce qui concerne la promotion de la justice, qui est un facteur important dans le développement du marché financier et du crédit, le Gouvernement recrutera 186 magistrats, 105 greffiers et 761 agents administratifs dans le cadre de sa politique de recrutement pour la période 2003-05 décrite au paragraphe 32. En outre plusieurs greffes ont été modernisés et automatisés pour une meilleure célérité du service de la justice. Par ailleurs, pour le moyen terme, un plan décennal de développement du secteur judiciaire est en cours de finalisation et sera disponible en décembre 2003.

E. Politique d'endettement extérieur

18. La SENELEC a procédé le 28 juillet 2003 à la signature avec la BOAD d'un accord de crédit extérieur, de près de 9 Milliards de FCFA, à des conditions non-concessionnelles en vue de l'extension de sa capacité de production. Le gouvernement est conscient que les conditions de cet accord de crédit ne sont pas conformes aux dispositions du Protocole d'Accord Technique du 10 avril 2003 et requiert une dérogation au critère.

19. Cette requête est fondée premièrement sur la nécessité de réaliser des projets d'investissement d'une urgence extrême pour les activités d'exploitation de la SENELEC, projets pour lesquels le financement disponible de la BOAD était le seul pouvant permettre de les réaliser dans des délais requis. Par ailleurs, le processus de cession au secteur privé des centrales concernées par le crédit BOAD, sera engagé dans les meilleurs délais, conformément à la Lettre de Politique de Développement du Secteur de l'Energie.

20. En appui à sa requête de dérogation, le gouvernement a pris des mesures visant à renforcer la gestion de sa politique d'endettement extérieur. En particulier, le contrôle de l'endettement des entreprises publiques a été renforcé en vue du respect des objectifs du programme. Une Lettre Circulaire du Gouvernement a été adressée le [A COMPLETER]24 novembre 2003 à toutes les institutions publiques ressortant du champ du protocole technique les enjoignant de solliciter l'autorisation préalable du Ministre de l'Economie et des Finances avant de contracter un emprunt extérieur.

21. Dans le cadre de la recherche permanente de l'amélioration du système de gestion de la dette publique extérieure, le Gouvernement du Sénégal a aussi renforcé les capacités de la Direction de la Dette et de l'Investissement du Ministère de l'Economie et des Finances.

Des missions de réconciliation avec les créanciers des données sur la dette publique extérieure ont été conduites avec les créanciers, en rapport avec les services du FMI et de la Banque mondiale, dans le cadre de la préparation du dossier du point d'achèvement au titre de l'initiative PPTE. Enfin, la circulation de l'information entre la structure chargée de la gestion de la dette publique et celles impliquées dans l'élaboration du cadre macroéconomique sera renforcée dans le cadre du Comité de cadrage au cours du premier trimestre 2004.

F. Réformes sectorielles clés : Arachide et électricité

Arachide

22. La politique du Gouvernement dans la filière arachidière a été définie dans la Lettre de Politique de Développement de la Filière Arachide (LPDFA) adoptée en mai 2003. Elle vise principalement à la dynamisation et diversification de la production, afin d'accroître les revenus paysans et de réduire la vulnérabilité liée à la monoculture de l'arachide.

Cette politique poursuit l'approfondissement et la consolidation de la politique de libéralisation mise en œuvre, notamment par (i) la responsabilisation des opérateurs semenciers privés dans les activités de multiplication, de collecte, de stockage et de distribution des semences d'arachide, de transport et de commercialisation des graines d'arachide; (ii) l'assainissement du cadre juridique et réglementaire (textes réglementaires sur la commercialisation des graines et des semences, mécanisme de protection, etc) tout en veillant au respect strict de la réglementation en vigueur, et (iii) la suppression de la taxe de protection sur les corps gras, prévue avant fin mars 2004.

23. S'agissant de la privatisation de la SONACOS, la pré-qualification des investisseurs potentiels a été achevée le 10 décembre 2003. La soumission du Dossier d'Appel d'Offres (D.A.O) aux trois investisseurs qui ont été pré-qualifiés est intervenue devrait intervenir au plus tard le [813 janvier 2004], après consultation avec la Banque mondiale. Le Gouvernement est d'accord sur la nécessité de vendre séparément les actifs immobiliers des actifs d'exploitation de la Sonacos.

Pour maintenir l'attractivité de la Sonacos, les brevets acquis par l'entreprise seront cédés au repreneur au même titre que ses autres actifs en veillant à respecter la durée légale de chaque brevet. Cependant, tout opérateur de la filière qui voudrait exploiter un brevet pourrait signer un protocole d'accord avec la Sonacos. Le Gouvernement a également retenu que signer un protocole d'accord avec la Sonacos. Le Gouvernement a également retenu que l'offre financière sera l'unique critère à l'issue de la qualification technique des soumissionnaires et que l'ouverture des offres financières se fera en séance publique.

Situation financière de la SENELEC

24. La situation financière de SENELEC à fin juin est caractérisée par une trésorerie moins favorable que prévue. En effet, le solde courant (base ordonnancement) de l'entreprise s'est situé à fin juin à 5,28 milliards de FCFA contre une prévision de 14,1 milliards de FCFA. Cette situation s'explique par une moins value d'environ 8 milliards de FCFA au niveau des recouvrements de factures courantes et par des charges courantes d'exploitation d'un peu plus de 2 milliards de FCFA plus élevées que prévu, reflétant notamment un recours plus faible que prévu à l'énergie moins onéreuse du barrage de Manantali en raison de la mauvaise pluviométrie en 2002.

L'entreprise a néanmoins apuré à fin juin 2003 son stock d'arriérés évalué à près de 21 milliards de FCFA à fin 2002, en négociant courant juin un crédit relais bancaire de 6 milliards de FCFA et en procédant à une restructuration de la dette envers les pétroliers pour quelque 10 milliards de FCFA. Elle a pu, par ailleurs, lancer avec succès un emprunt obligataire de 15 milliards de FCFA sur le marché régional.

Les difficultés du premier semestre ont conduit la Direction Générale de l'entreprise à mettre en place un plan volontariste pour améliorer sensiblement le recouvrement et assurer une maîtrise stricte des dépenses. Sur cette base, le solde courant devrait se situer à 31,4 milliards de FCFA à fin décembre 2003, contre un objectif initial de 30.1 milliards de FCFA.

Par ailleurs, pour pallier l'insuffisance de besoin en fonds de roulement, la SENELEC a négocié un financement (bancaire et /ou billet de trésorerie) [A PRÉCISER] pour douze (12)18 milliards de FCFA qui devrait lui permettre de faire face à ses engagements à court terme. Enfin, l'objectif du programme d'un encours nul d'arriérés de paiements à fin décembre 2003 devrait être atteint.

II. Perspectives économiques pour l'année 2004

26. L'année 2004 devrait être marquée par une croissance soutenue de l'économie d'environ 6 pour cent. La croissance agricole devrait être vigoureuse soutenue, traduisant le rattrapage des niveaux de production à leur tendance à long terme, tandis que la croissance de l'industrie, notamment chimique, et les travaux publics devrait être supérieure à celle de 2003. L'inflation resterait modérée, avec un déflateur du PIB projeté à 1,4 pour cent.

Le déficit du compte extérieur courant (transferts officiels courants inclus) devrait s'améliorer, se situant atteignant à 5,7 pour cent du PIB, contre 6,6 en 2003, reflétant principalement une croissance des exportations de produits chimiques en ligne avec les capacités installées, et l'absence des éléments exceptionnels qui avaient alourdi la facture d'importation en 2003 (forte importation alimentaire et stockage de n produits pétroliers).

27. La consolidation de l'assainissement des finances publiques sera poursuivie. Le solde de base, hors dépenses PPTTE et coûts de réformes structurelles, s'améliorera légèrement de 1 pour cent du PIB de 2003 à 1,3 pour cent du PIB en 2004. Le déficit global, dons compris, passera de 1,98 percent du PIB en 2003 à 2,5 pour cent en 2004, reflétant un niveau plus faible de dons, ainsi qu'une accélération de l'exécution du programme d'investissement à moyen terme et la couverture des coûts liés à certaines réformes structurelles, en cohérence avec les priorités définies dans le DSRP. Le projet de Budget 2004 a été soumis adopté par l'Assemblée Nationale le 12...décembre 2003.

Les principaux paramètres de ce projet de Budget comprennent : (i) des recettes fiscales projetées à 748.6 milliards de FCFA, soit un taux de pression fiscale de 18,5 pour cent du PIB, en progression de 0,2 pourcentage de point de PIB par rapport à 2003, reflétant des gains continus d'efficacité de l'administration fiscale, notamment dans le cadre de l'entrée en vigueur de l'impôt synthétique CGU ; (ii) les dépenses salariales de 225,9 milliards de FCFA, incorporant l'impact financier modéré du programme de recrutement (5000 nouveaux fonctionnaires recrutés aux derniers trimestres de 2003 et 2004) ; (iii) une croissance des autres dépenses courantes (284,8 milliards de FCFA) et des dépenses en capital sur ressources intérieures (189,9 milliards de FCFA, dont 10,9 milliards FCFA de reliquat de dépenses PPTTE de la LFR 2003 qui n'auront pu être exécutées en 2003) dépassant légèrement la croissance nominale du PIB pour accommoder les dépenses au profit des secteurs prioritaires ; et (iv) une enveloppe de 26,8 milliards au titre des coûts temporaires des réformes structurelles, pour couvrir notamment la recapitalisation de la Poste (15,5 milliards de FCFA) et, les arriérés de cotisations sociales d'entreprises liquidées et des collectivités locales (11.3 milliards de FCFA pour l'IPRES et la CSS).

28. Par ailleurs, le solde des comptes de correspondants est projeté en diminution de 5 milliards FCFA sur l'année 2004 par rapport à fin 2003, en correction à de l'accumulation de ressources dans ces comptes sur la fin de l'année 2002 et la première partie de l'année 2003. Le déficit global, dons compris, atteindrait 101,53 milliards FCFA, couvert par un financement extérieur plus important qu'initialement prévu dans sous le programme en raison du report de 2003 à 2004 des premières tranches du programme PSAC de la Banque Mondiale et de celui de la Banque Africaine de Développement. La Position Nette du Gouvernement dans le système bancaire devrait dès lors s'améliorer d'environ 28 milliards de FCFA.

III. Suivi du Programme

Pour assurer la mise en place effective du programme, le gouvernement a pris mis en oeuvre des mesures actions préalables, décrites dans le Tableau 3 du protocole d'accord technique (PAT) du suivi du programme joint en annexe. L'exécution du programme du Gouvernement jusqu'à fin 2003 sera suivie à l'aide de critères et indicateurs de réalisation quantitatifs (voir Tableau 1 du protocole technique PAT). Des certains critères et indicateurs à fin décembre 2003, ont été modifiés pour tenir compte du léger assouplissement de la politique budgétaire intervenu en réaction à l'affaiblissement de la conjoncture à la suite de l'effet cumulé de facteurs exogènes rapportés au paragraphe 8 de ce mémorandum. Critères et indicateurs quantitatifs de réalisation préliminaires ont également été définis pour les deux premiers trimestres 2004. Ils seront finalisés à l'occasion de la seconde revue du programme (voir Tableau 1 du PAT).